

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N° DEL-2024-0170

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
25 juin 2024

Suite à la convocation du 17 juin 2024, la séance est ouverte à 18h00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73

Quorum : 37

Etaient présents :

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Marc BOUTRUCHE, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON, Marie-Françoise CEREZ, Maria COLAS, Jo DANIEL, Stephane DANIEL, Alain DE CORSON, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Dominique ELIOT, Katherine GIANNI, Christophe GINET, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Fanny GRALL, Yann GUIGUEN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Fabrice LEBRETON, Maurice LECHARD, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Celine OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Nathalie PERRIN, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Anne-Valerie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Michel TOULMINET, Claudine TRONCHON, Patrice VALTON, Fabrice VELY, Dominique YVON, Fabien AUDARD, Nadege MARETTE, Eric PATUREL

Suppléance :

Michel DAGORNE suppléé par Françoise MERRET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cecile BESNARD donne pouvoir à Stephane DANIEL, Bruno BLANCHARD donne pouvoir à Armelle NICOLAS, Jean-Michel BONHOMME donne pouvoir à Nathalie PERRIN, Morgane CHRISTIEN donne pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Guy GASAN donne pouvoir à Michel TOULMINET, Antoine GOYER donne pouvoir à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LE DU donne pouvoir à Fanny GRALL, Maryvonne LE GREVES donne pouvoir à Christophe GINET, Patrick LE GUENNEC donne pouvoir à Philippe JESTIN, Jean-Louis LE MASLE donne pouvoir à Alain NICOLAZO, Annaig LE MOEL-RAFLIK donne pouvoir à Gilles CARRERIC, Gwenn LE NAY donne pouvoir à Annick GUILLET, Gaelle LE STRADIC donne pouvoir à Gael BRIAND, Maurice PERON donne pouvoir à Florence LOPEZ-LE GOFF, Solene PERON donne pouvoir à Dominique ELIOT, Patricia QUERO-RUEN donne pouvoir à Ronan LOAS, Laurent TONNERRE donne pouvoir à Jean-Yves CARRIO

Absentes :

Aurélien MARTORELL, Estelle MORIO

Fanny GRALL et Gael BRIAND sont désignés secrétaires de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément aux dispositions des articles L.1612-12, L.5211-1 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire arrête le compte administratif qui lui est présenté annuellement par l'ordonnateur.

Le compte administratif a pour objectif de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il permet de présenter et d'arrêter les résultats comptables de l'exercice.

Ces comptes font état des Autorisations de programmes et autorisations d'engagement, dépenses à caractère pluriannuel. Les AP et AE sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des dépenses y afférent. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, elles peuvent être révisées voire clôturées. Une AE avait été créée sur le budget Transports Urbains en 2018 pour le suivi des dépenses liées au contrat de DSP. Ce contrat étant arrivé à échéance, il convient de clôturer cette AE.

La note de synthèse sur les informations financières essentielles, la présentation synthétique du compte administratif budget par budget, et l'état des restes-à-réaliser sont annexés à la présente délibération. L'intégralité du compte administratif est consultable auprès du service des Instances communautaires de Lorient Agglomération.

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de chacun des budgets -principal et annexes- de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission Ressources, finances, administration générale,

Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **ARRETE** le compte administratif de chacun des budgets - principal et annexes- pour l'exercice 2023 en conformité avec le compte de gestion.

Article 2 : **CONSTATE** les restes-à-réaliser en dépenses et en recettes arrêtés au 31 décembre 2023 de chacun du budget principal et des budgets annexes.

Article 3 : **DECIDE** de clôturer, dans le cadre du compte administratif 2023, l'autorisation d'engagement 2018 AEBA0401 du budget annexe des transports et ainsi d'ajuster son montant sur les crédits consommés à la date de clôture du 31 décembre 2023 conformément à la maquette budgétaire.

Le Président s'étant retiré au moment du vote et LE CONSEIL ayant confié la présidence à Alain NICOLAZO

Délibération adoptée à l'unanimité par 54 voix pour et 16 abstentions.

Abstentions : Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Christian CARTON, Dominique ELIOT, Damien GIRARD, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gaille LE STRADIC, Fabrice LEBRETON, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Rose MORELLEC, Maurice PERON, Solene PERON, Roger THOMAZO

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alain NICOLAZO